



CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT LOGISTICS COMPANY (TLC SPRL)

Version valable à compter du 15 Octobre 2022.

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux relations commerciales conclues par la société à responsabilité limitée TLC LOGISTICS (BE0788.720.064) (ci-après dénommée TLC) avec toute personne (le « Client ») désirant faire appel aux services de TLC. Le terme « Partie » fait référence tant à TLC qu'au Client.

Il ne peut être dérogé aux présentes Conditions Générales que par l'intermédiaire d'un accord écrit et signé par les Parties.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats de vente ou de services établis par TLC, en ce compris toute prestation de service accessoire. Ces conditions générales excluent toutes les conditions générales et particulières imprimées sur les documents du Client ou des cocontractants, même si ces documents ont une date ultérieure.

Les Conditions Contractuelles de TLC peuvent être modifiées à tout moment par TLC. Les Conditions Contractuelles de TLC applicables aux prestations réalisées par TLC sont celles en vigueur au moment de la réalisation desdites prestations.

2. SERVICES

TLC peut organiser des enlèvements de marchandises, réceptionner, entreposer et confier à l'expédition et/ou à la livraison tous biens et marchandises par courrier, Fret Aérien et/ou Fret Maritime.

3. REFUS D'ENVOI, REJETS D'ENVOI ET LIMITATIONS

TLC se réserve le droit de refuser tout nouvel Envoi si le Client est encore redevable envers TLC de créances échues et exigibles.



TLC se réserve le droit de refuser, de retenir, ou de renvoyer une marchandise à tout moment lorsque TLC considère que cette marchandise serait susceptible d'entraîner des dommages ou retards aux équipements, aux autres marchandises ou aux personnes.

TLC se réserve le droit de refuser certaines marchandises comme, de manière non limitative, des marchandises dangereuses, des articles pornographiques ou obscènes, des corps humains, organes ou parties de corps humains, des animaux morts ou vivant, des armes à feu ou explosifs, de l'argent, chèques, chèques de voyage ou autres effets de commerce, des bijoux, des mandats postaux, des documents d'identité, etc.

La marchandise est prise en charge sans vérification de son contenu, de la qualité de l'emballage et de l'état. Il appartient au Client de s'assurer que sa marchandise soit conforme aux lois ou aux dispositions nationales et internationales.

Le Client en assume l'entière responsabilité et décharge TLC quant à ce.

4. DROIT D'INSPECTION

Le Client accepte que son Envoi puisse être ouvert et que son contenu puisse être inspecté.

Pour des raisons de sécurité et/ou de contrôle, le Client reconnaît expressément que TLC, ou toute autorité publique pourra ouvrir et inspecter tout Envoi.

Tout dommage (retard, refus du colis par le destinataire, etc.) susceptible d'être entraîné par un tel contrôle ne pourra ouvrir droit pour quiconque à une quelconque indemnité de la part de TLC.

5. ACHEMINEMENT ET LIVRAISON

Le Client assure qu'il est propriétaire des marchandises transportées ou qu'il est le mandataire du propriétaire de ces marchandises. Dans ce cas, il accepte les présentes conditions non seulement pour lui, mais aussi comme mandataire agissant au nom et pour le compte du propriétaire des marchandises.

Le Client mandate TLC pour que l'Envoi soit transporté et livré au Destinataire indiqué sur le bordereau, à l'endroit indiqué sur ce bordereau.

Les délais de livraison ne sont pas garantis. TLC, soit pour des raisons indépendantes de sa volonté, soit pour cas de force majeure, pourra proroger le délai de livraison, suspendre son



exécution ou résilier le contrat par simple notification, sans être redevable d'une quelconque indemnité à titre de dommages et intérêts.

Les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du Client.

Sauf dispositions contractuelles contraires, TLC n'est pas tenue d'avertir le Destinataire de l'arrivée à destination de son colis, c'est à ce dernier de s'en informer et de prendre les dispositions utiles à sa réception.

En cas de refus de l'Envoi par le Destinataire ou de défaillance de ce dernier pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à prendre en charge tous les frais afférents à ce refus et/ou défaillance dont notamment le stockage des marchandises, le changement de destination ou éventuellement le rapatriement.

Tous les frais initiaux et supplémentaires resteront à la charge du Client. Les envois qui du fait du destinataire ne peuvent être livrés à destination séjourneront notamment dans les entrepôts, terminaux portuaires/aéroportuaires de TLC (ou ceux de ses sous-traitants) aux frais et risques du Client.

TLC se réserve le droit de facturer les temps d'attentes et ses suites, en cas d'immobilisation du véhicule et du personnel au-delà du délai usuel.

Au-delà de 15 jours, les frais d'entreposage seront de minimum 50,00 EUR (cinquante euros) de forfait, ou 6,00 EUR (six euros) par tranche de 100kg (cent kilos).

Au-delà d'une période de trois mois, TLC aura le droit de faire détruire la marchandise ou d'en disposer comme bon lui semble, sans préjudice pour TLC, de réclamer l'ensemble des frais engagés pour le transport, la conservation desdites marchandises ou toute autre mission effectuée pour le Client. Le client reste redevable de tous les frais engagés.

En cas d'annulation de l'envoi par le Client, celui-ci s'engage à régler une indemnité correspondant à 10% du montant total de la facture initiale. De plus, le Client sera tenu de payer tous les frais engagés liés à la réception des marchandises, leur reconditionnement et le stockage des colis, ainsi que tout autre frais supplémentaire éventuel.

6. EMBALLAGE

Sauf dispositions contractuelles contraires, pour les Opérations de Transport, l'Envoi doit être remis par le Client conditionné, emballé, marqué et étiqueté, de façon à ce qu'il puisse



supporter les Opérations de Transport et, de manière générale, toutes les opérations confiées et être délivré au destinataire dans des conditions normales.

Pour les Opérations de Logistique, la marchandise doit être remise par le Client conditionnée, emballée, marquée et étiquetée, de façon à ce qu'elle puisse supporter toutes les opérations confiées dans des conditions normales.

Les marchandises ne doivent pas constituer une cause de danger pour les personnels de conduite ou de manutention, l'environnement, la sécurité des engins de transport, les autres marchandises transportées ou stockées, les véhicules ou les tiers.

Le Client répond seul du choix du conditionnement et de son aptitude à supporter le transport et la manutention.

Le Client répond de toutes les conséquences d'une absence, d'une insuffisance ou d'une défectuosité du conditionnement, de l'emballage, du marquage ou de l'étiquetage.

TLC se réserve le droit de réemballer les marchandises qui auront été insuffisamment conditionnées, emballées, marquées et étiquetées par le Client et de porter à charge de ce dernier, les frais qui se rapportent à ces opérations.

TLC peut faire appel à certains spécialistes en emballage aux frais du Client.

7. MARCHANDISES PARTICULIERES

Le Client garantit que la description de la nature et des particularités inhérentes aux marchandises transportées, et toutes les informations relatives auxdites marchandises et à leur usage, fournies par ses soins ou par ses représentants, sont justes et complètes et ce quel que soit le type de marchandise (standard, dangereuse, militaire, à double usage, etc.).

Le Client répond de toutes les conséquences d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature et les particularités inhérente aux marchandises et notamment celles qui ne sont pas apparentes, eu égard notamment à sa valeur et/ou aux convoitises qu'elle est susceptible de susciter, de sa dangerosité ou de sa fragilité.

Par ailleurs, le Client s'engage expressément à ne pas remettre à TLC des marchandises illicites ou prohibées.



Le Client supporte seul les conséquences résultant de déclarations ou documents d'accompagnement faux, erronés, incomplets, inapplicables ou fournis tardivement, y compris pour les informations nécessaires à la transmission de toute déclaration sommaire exigée par la réglementation douanière, notamment pour les transports de marchandises en provenance ou à destination de pays tiers à l'Union Européenne

8. MARCHANDISES SOUMISES A TEMPERATURE DIRIGEE

Le Client informera TLC de la nature particulière des marchandises du domaine de la santé et des sciences de la vie à température sensible ou qui nécessitent un transport sous température dirigée.

Le Client doit impérativement spécifier à TLC que les Opérations de Transport doivent être réalisées sous température dirigée.

En cas d'absence d'une telle spécification par le Client, les marchandises seront transportées comme des marchandises générales, c'est-à-dire sans température dirigée pendant le transport ou à destination, y compris en cas de retard de livraison et la responsabilité de TLC ne pourra pas être engagée en cas de réclamation.

9. CONFORMITE AUX CONTROLES ET MARCHANDISES DANGEREUSES

Le Client garantit le respect de toutes les lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions et déclare en particulier que :

- (i) ni le Client, ni aucune société de portefeuille, les agents, le destinataire ou tout autre tiers en relation commerciale directe avec le Client pour la livraison de l'Envoi ne figurent sur aucune liste de sanctions applicables en tant que partie refusée ou restreinte ;
- (ii) la livraison de l'Envoi à sa destination finale, tout utilisateur final et toute utilisation finale connus ne constituent pas une violation des Lois relatives au Contrôle des Exportations applicables ;
- (iii) Le Client informera TLC si l'Envoi est soumis à toute sanction et / ou restriction d'exportation / de réexportation en vertu des Lois relatives au Contrôle des Exportations applicables ;
- (iv) Le Client a obtenu tous les permis, licences ou autres autorisations gouvernementales nécessaires pour la livraison de l'Envoi à sa destination finale et pour son utilisation finale. Le Client doit fournir à TLC toutes les informations, y compris les permis et licences, requises par les Lois relatives au Contrôle des Exportations applicables pour



permettre à TLC de poursuivre la livraison de l'Envoi vers le pays de destination finale. TLC s'efforce d'être pleinement conforme à tout moment aux règles et réglementations en vigueur pour le transport de marchandises dangereuses. À cet égard, nous travaillons avec nos clients et partenaires transporteurs pour nous assurer que toutes les marchandises dangereuses sont correctement déclarées au moment de la réservation de l'Envoi et éviter toute fausse déclaration de marchandises dangereuses. Dans le cas même où le Client de TLC déclare incorrectement une cargaison dangereuse comme étant une cargaison non dangereuse, toutes les pénalités, coûts, conséquences et responsabilités de cette fausse déclaration seront imputés au Client.

10. PRIX ET PAIEMENT

Le tarif applicable est celui qui est en vigueur au moment de la conclusion du contrat et qui vaut également l'ensemble des services annexe. Le Client reconnaît qu'il en a pris connaissance et qu'il en accepte les modalités générales et spécifiques.

Les prix s'entendent hors TVA. La TVA, ainsi que tous les autres droits éventuels, taxes, contributions et impositions indirectes, actuelles et à venir, pouvant être prélevés par les autorités compétentes à la suite ou en application de l'Envoi, incombent toujours au Client et peuvent être réclamés en sus du prix.

Si des droits, taxes, amendes, frais ou dépenses quelconques sont imposés ou encourus, en raison du manquement du Client, du Destinataire ou d'un tiers, à ses obligations de fournir les documents appropriés ou toute licence ou permis requis en rapport avec l'Envoi, ils sont imputés au Client ou au Destinataire.

En outre, d'éventuels frais additionnels liés aux conditions opérationnelles, tels que les frais de surestaries, de détention, d'entreposage, de congestions, sans que cette liste soit limitative, si applicables, seront facturés au Client.

11. MODALITES DE PAIEMENT

Toutes les factures sont payables, Sauf stipulation contraire, en EUR, avant l'Envoi lors de la signature du bordereau d'envoi.

Toutefois, si le paiement n'intervient pas avant l'Envoi, la facture doit être payée dans les dix jours de son envoi au Client, laquelle sera considérée comme ayant été envoyée à la date de la facture.



Le Client s'engage à régler le prix des Opérations de Transport et/ou des Opérations de Logistique et des éventuelles autres prestations effectuées par TLC conformément aux présentes Conditions Générales.

A défaut d'un paiement à son échéance, TLC se réserve le droit de suspendre les prestations en cours sans préavis ni indemnités et sous réserve de tous droits ainsi que d'exiger le paiement de la totalité des sommes dues de plein droit et sans notification préalable.

Toute somme impayée à sa date d'exigibilité porte d'office et sans mise en demeure préalable un intérêt au taux annuel de 12% ainsi qu'une indemnité forfaitaire équivalente à 15% du montant de la somme, avec un minimum de 100,00 EUR (cent Euros), destinée à couvrir le dommage économique et administratif subi, et ce, sans préjudice du droit de TLC de prouver l'existence d'un dommage plus important.

Sauf accord contraire prévu par les Parties, les tarifs afférents aux prestations peuvent être révisés à tout moment par TLC.

12. DROIT DE RETENTION

Toute facture non soldée à l'échéance, entraîne le droit pour la TLC, de conserver les biens confiés par le Client, même pour une autre commande, jusqu'au règlement intégral du prix et de tout accroissement prévu par les présentes conditions générales.

13. ASSURANCES

Les Envois confiés à TLC par le Client voyagent sous la responsabilité du Client.

Pour les Expéditions Régulières, aucune assurance Ad Valorem couvrant la valeur monétaire de l'Envoi n'est souscrite par TLC sans ordre écrit et répété du Client pour chaque Envoi, précisant les risques à couvrir et les valeurs à garantir.

Si un tel ordre est donné, TLC, agissant au nom et pour le compte du Client, contracte une assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable au moment de la couverture.

Si le client souscrit une assurance Ad Valorem lui-même, il le fait sous sa propre responsabilité et en informe TLC.

L'assurance Ad Valorem sera soumise au paiement d'une prime et à l'acceptation de TLC.



14. RESPONSABILITE

TLC exécute les prestations avec un degré raisonnable de soin, de diligence, de compétence et d'expérience.

La responsabilité de TLC, à quelque titre de ce soit, est limitée aux seuls préjudices directs justifiés.

La notion de préjudice direct justifié exclut notamment l'indemnisation des pertes de chance, des pertes d'exploitation, de production, de profit, de revenu et des gains manqués.

Pour tous les dommages à la marchandise imputables à l'Opération de Logistique par suite de pertes et avaries et pour toutes les conséquences qui peuvent en résulter, la responsabilité éventuelle de TLC se limite au montant perçu du Client pour chaque Envoi.

Le Client peut choisir de contracter une couverture d'assurance particulière pour chaque Envoi.

15. RÉCLAMATION

Pour être recevable, toute réclamation généralement quelconque doit être adressée à TLC par lettre recommandée dans les 8 jours de l'envoi de la facture. Si le Destinataire néglige de prendre livraison de l'Envoi, le délai de 8 jours prend cours à la mise à disposition de l'Envoi.

Quelle que soit la qualité avec laquelle TLC intervient dans le cadre de ses prestations, toutes les actions naissant du contrat conclu entre les parties ou de son exécution se prescrivent, sauf disposition impérative contraire, par un an à compter de l'exécution de la prestation concernée ou du fait qui leur a donnée naissance.

16. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera passible d'une quelconque responsabilité pour défaut dans l'exécution de ses obligations, ou d'un retard dans l'exécution s'ils sont dus à un cas de force majeure.

Si l'exécution du Contrat est suspendue pendant plus d'un (1) mois, chacune des Parties pourra notifier par écrit à l'autre partie la résiliation du Contrat.



17. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE A L'ÉGARD DES TRAITEMENTS DE DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD »), et de toute loi ou règlement actuel ou à venir ayant trait à cette réglementation, TLC assure le traitement des informations à caractère personnel auprès du Client qui contracte avec TLC, afin de réaliser les prestations de transport et/ou logistiques ou toutes autres prestations que celui-ci lui confie dans le respect des règles en vigueur.

L'Expéditeur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant en écrivant un courrier postal à TLC.

En transmettant toute donnée à caractère personnel à TLC, l'Expéditeur consent à TLC le droit d'utiliser ces données dans le but de lui permettre, ou de permettre à ses agents ou sous-traitants y compris dans des pays qui n'accorderaient pas le même niveau de protection des données que celui du pays dans lequel l'Envoi est présenté pour le transport à TLC, d'exécuter ses obligations conformément au bordereau d'envoi concerné et aux présentes Conditions Générales.

En particulier, l'Expéditeur consent à TLC le droit de communiquer aux services des douanes, ou à toute autorité compétente, les données de l'Envoi, y compris les informations personnelles si de telles communications sont nécessaires au dédouanement, et il se peut que les services des douanes enregistrent et utilisent ces données, pour des raisons douanières et de sécurité, dans le cadre des exigences du processus de dédouanement. L'Expéditeur consent également le droit à TLC de communiquer ses données à ses agents, sous-traitants ou partenaires commerciaux quels qu'ils soient, et confirme que TLC peut faire de même avec les données du Destinataire.

En ce qui concerne toute donnée communiquée par l'Expéditeur concernant un Destinataire ou un tiers ayant un lien avec l'Envoi, l'Expéditeur garantit qu'il a respecté les lois applicables relatives à la protection des données, en ce compris qu'il a obtenu les consentements et autorisations nécessaires à la communication de telles données à TLC et au traitement de ces données par TLC pour l'exécution de l'Envoi.

En ce qui concerne l'Envoi, TLC peut utiliser les services d'agents et/ou de sous-traitants et ces données leur sont transférées uniquement pour l'exécution des services en rapport avec l'Envoi et conformément aux présentes Conditions Générales.



Les données sont conservées dans notre système, sans date de fin définie. Si le Client souhaite utiliser son droit à la rectification ou à l'oubli, il pourra en faire la demande par écrit à l'adresse : TLC LOGISTICS, Rue Pierre BIDDAER 44 à 1070 ANDERLECHT.

18. NULLITÉ

Si une des clauses des présentes Conditions Générales devait être tenue pour non valide ou déclarée comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cela n'influerait pas sur la validité des autres clauses des présentes Conditions Générales qui resteraient entièrement d'application.

Le fait pour TLC de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes Conditions Générales, ne peut lui valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

19. TRIBUNAL COMPÉTENT ET DROIT APPLICABLE

Le droit applicable est le droit belge.

Tout litige concernant l'existence, l'exécution et l'interprétation des contrats conclus entre les Parties ainsi que tout litige concernant l'existence, l'exécution et l'interprétation des présentes Conditions Générales sont soumis à la compétence exclusive des Tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.